

**BULLETIN D'INFORMATIONS N°1
DE LA DELEGATION SPECIALE A L'INTENTION DE LA POPULATION AYNACOISE**

La délégation spéciale s'est réunie, en mairie d'Aynac, le lundi 20 juillet 2026 et, conformément aux textes en vigueur, a procédé à son installation et à l'élection de son président et de ses vice-présidents.

Jean Luc GUILLEMOTO a été élu président, Guy CARLES, élu 1^{er} vice-président et Marvin FORGE, élu 2^{ème} vice-président.

La délégation spéciale a deux missions à remplir :

- assurer la gestion des affaires courantes de la commune,
 - préparer le futur scrutin municipal devant conduire à l'élection d'une nouvelle équipe chargée d'administrer la commune.
- Sur ce dernier point, il est précisé que, pour qu'il soit mis fin aux fonctions de la délégation spéciale, il est nécessaire que le conseil municipal ait été reconstitué. Pour ce faire, des élections municipales doivent se tenir et avoir permis l'élection de conseillers municipaux. Ces élections doivent se tenir dans un délai de 3 mois, le point de départ de ce délai courant, pour ce qui concerne le cas de la commune d'Aynac, à compter de la date d'enregistrement de la dernière démission, soit le 1^{er} juillet 2026.

La délégation a commencé à mener différents entretiens afin de s'imprégner, au mieux, de la vie communale aynacoise. Elle poursuivra ses échanges dans les tous prochains jours tout en se rendant disponible pour toute personne désireuse de la rencontrer et de la solliciter sur les questions ressortant de sa compétence et, plus particulièrement, sur la préparation du futur scrutin municipal.

Des permanences seront assurées à raison de 2 par semaine, soit :

- le mardi matin, de 9h à 11h30, par Jean Luc GUILLEMOTO, président,
- le vendredi matin, de 9h à 11h30, alternativement par Guy CARLES, 1^{er} vice-président et Marvin FORGE, 2^{ème} vice-président. Des créneaux supplémentaires pourront être mis en place en tant que de besoin. Un affichage en mairie le précisera.

La délégation sera, en outre, présente au complet, en aout, les mardis matin 4 et 18 et jeudi 27 aout prochains. Les dates relatives au mois de septembre seront communiquées ultérieurement.

Dans toute la mesure du possible, les demandes de rendez-vous avec l'un des membres de la délégation ou la délégation au complet sont à formuler par mail à l'adresse mairie-aynac@wanadoo.fr ou en utilisant le formulaire de la page « contact » du site internet de la commune <https://www.aynac.fr/contact-mairie-aynac-danslelot>.

Outre la diffusion de bulletins d'informations, la délégation spéciale pourra envisager, en fonction de l'avancée de ses travaux, d'autres modalités d'échanges avec la population aynacoise. Une communication appropriée, à l'initiative de la mairie, sera, alors, effectuée.

C'est avec engagement et volontarisme, assortis d'une exigence de neutralité et de transparence, que les membres de la délégation entendent mener à bien les missions qui leur ont été confiées.

Jean Luc GUILLEMOTO, Guy CARLES, Marvin FORGE,
président et vice-présidents de la délégation spéciale

